



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : VILLE DE MARTIGUES
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : GABY CHARROUX
 Adresse : BP 60101
 Commune : MARTIGUES CEDEX
 Code postal : 13692
 Nature des activités : Collectivité Territoriale
 Qualification : MAIRE

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Larus Michahellis Goéland Leucopnée	Illimitée 200	Mâles et femelles de toutes classes d'âge et leurs pontes

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *Préservation et maintien de la salubrité, de la santé ainsi que de la sécurité publique. Les modalités de ces actions sont évoquées dans la demande faite à Mr le Préfet, copie Mr le Directeur de la DDTM.*

La portée des actions projetées va plus loin que le périmètre concerné de la Ville de Martigues puisqu'elle est susceptible d'avoir une influence sur les populations de l'espèce générant du péril aviaire sur la zone aéroportuaire de Marseille-Provence, alors qu'elle ne niche pas sur ce périmètre. La régulation du Goéland leucopnée sur Martigues s'inscrit dans une gestion écologique intégrée de l'espèce au niveau du littoral bucco-rhodanien.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Dès l'apparition des prémices avec arrêt dès l'apparition de pontes.
Destruction des œufs Par stérilisation par aspersion d'huile.
Destruction des animaux La destruction stricto sensu d'individus adultes de l'espèce Goéland leucophaea est réservée à des cas très particuliers en cas de force majeure, comme ultime possibilité d'action (présence de Goélands leucophaea agressifs sur sites occupés par des personnes vulnérables, personnes âgées ou enfants en bas âge).
Capture de spécimens de toutes classes d'âge de l'espèce Goéland leucophaea accidentellement blessés ou tombés du nid, pour euthanasie puis élimination de leurs cadavres selon les procédés légaux en vigueur.

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser : Effarouchements sonores
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : mannequins ou épouvantails

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale (DDTM) Préciser : des agents municipaux (Asso Marais du Vigueirat sur avis
Autre formation..... Préciser : Prestataire en gestion aviaire

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Année 2022 à 2024
ou la date : De Janvier 2022 pour l'accoustique et Mars-Avril pour la stérilisation.....

QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Provence Alpes Cotes d'Azur
Départements : 13 Bouches du Rhône
Cantons :
Commune : MARTIGUES

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations :

Un rapport sera établi à chaque fin d'année par la Direction Générale des Services Techniques/ Direction Environnement et Développement Durable/ service Biodiversité, Espaces Naturels et Littoral pour être transmis à la DDTM des Bouches-du-Rhône et la DREAL PACA. Ce rapport comprendra un compte-rendu des opérations effectuées en matière de stérilisation des œufs, un compte-rendu des actions menées pour la récupération des Goélands Leucophaea blessés et euthanasiés si des prestations de ce type ont été effectuées. Ce rapport sera transmis électroniquement et par courrier.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MARTIGUES
le 17/01/2022
Votre signature

